



BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

LA FCPE EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

La FCPE des Hauts-de-Seine

POUR UNE ÉCOLE PUBLIQUE DE QUALITÉ ET DE RÉUSSITE POUR TOUS

REVENDIQUE

la gratuité des études, le remplacement immédiat des professeurs absents, le respect de la laïcité, la mixité scolaire et sociale dans les classes et les établissements y compris dans les collèges et lycées, le maintien d'un service d'information et d'orientation de proximité.

ATTACHE

une grande importance au respect des droits des parents et de leurs représentants.

DEMANDE

l'inclusion effective de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire, avec les moyens humains et matériels nécessaires.

RAPPELLE

le droit de chaque enfant à une scolarité sereine, quelle que soit la situation de ses parents, et demande en conséquence la régularisation des familles et des jeunes majeurs sans papiers.

RÉAFFIRME

que l'élève est avant tout un enfant, un adolescent, un adulte en devenir qui doit être mis au centre du système éducatif.



MON PREMIER ASSUREUR

Recommandée exclusivement par la FCPE, la MAE, n°1 de l'assurance scolaire depuis 1932, protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

Parents, rejoignez la FCPE

1^{ère} association de parents d'élèves de l'École publique



Militer dans une fédération c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves dans une structure reconnue nationalement. Parce qu'ensemble nous sommes plus forts pour nous faire entendre.



Nouveau ! Adhésion en ligne...
voir le QR code à l'intérieur.

ADRESSE À :
FCPE - MERMOZ
C/O M. Jérôme de LAVENNE
6 rue de la Paix
92270 BOIS-COLOMBES

facebook.com/FCPE92/
 [@fcpe92](https://twitter.com/fcpe92)
 92.fcpe.asso.fr

**PRENEZ CONTACT
AVEC VOTRE CONSEIL LOCAL :**

FCPE - Conseil Local
Collège Jean-Mermoz
BOIS-COLOMBES
secretaire.mermoz@fcpeboiscolombes.fr
mermoz.fcpeboiscolombes.fr
port. 06 83 20 10 34



CONSEIL LOCAL FCPE DE :

MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULES

La FCPE n'est pas une association familiale. L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les informations ci-dessous et vous reporter à la partie « je rejoins la FCPE ».

NOM DU 1^{ER} RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

NOM DU 2ND RESPONSABLE LÉGAL : PRÉNOM :

ADRESSE :

LE 2ND PARENT NE RÈGLE QUE L'ADHÉSION À 10€

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE :

COURRIEL :

CODE POSTAL : VILLE :

MOBILE : TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT(E) L'ANNÉE DERNIÈRE ? OUI NON

MOBILE : TÉLÉPHONE :

ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT(E) L'ANNÉE DERNIÈRE ? OUI NON

VOS ENFANTS

NOM, PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

CLASSE :

ÉCOLE / COLLÈGE / LYCÉE :

COMMUNE :

JE REJOINS LA FCPE

VOTRE CHOIX DE COTISATION*
(HORS REVUE DES PARENTS)

Adhésion
en ligne



COTISATION DE BASE : 18€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 6,12€.

COTISATION SOLIDARITÉ : 30€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 7€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 10,20€.

COTISATION SOLIDARITÉ + : 50€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 14€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 17€.

COTISATION DU SECOND PARENT : 10€

INCLUANT UNE PART LOCALE DE 4€ POUR VOTRE CONSEIL LOCAL.
VOUS ÊTES IMPOSABLE ? CETTE COTISATION VOUS COÛTE SEULEMENT 3,40€.

ABONNEMENT À LA REVUE DES PARENTS : 4€

6 NUMÉROS PAR AN.

VOUS RÉGLEZ PAR :

CHÈQUE À L'ORDRE DE LA FCPE

ESPÈCES

CB ADHÉSION EN LIGNE

LE RÉGLEMENT DOIT ÊTRE REMIS AU CONSEIL LOCAL MAIS LES ADHÉRENTS ISOLÉS PEUVENT ENVOYER LEUR RÉGLEMENT ET BULLETIN À LA FCPE DÉPARTEMENTALE.

Si vous avez déjà cotisé cette année dans un autre conseil local, vous ne versez qu'une part locale :

4€ (part locale de base)

7€ (part locale solidarité)

14€ (part locale solidarité+)

- indiquer le nom du conseil local et la ville où vous avez réglé l'intégralité de votre adhésion :

VOUS SOUHAITEZ :

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS du conseil local de parents d'élèves :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'école maternelle / élémentaire de :

Nom de l'établissement :

ÊTRE CANDIDAT(E) au conseil d'administration du collège / lycée général ou professionnel.

Nom de l'établissement :

ÊTRE DÉLÉGUÉ(E) au conseil de classe du collège / lycée (précisez laquelle) :

.....

Recevoir la newsletter (gratuite) de la FCPE

Je règle par chèque à l'ordre de la FCPE, je règle en espèces et je remets mon bulletin au trésorier du conseil local ou je l'adresse à : FCPE - CDPE 92 - 71 rue Guynemer 92130 Issy les Moulineaux.

*UN REÇU "DON AUX ŒUVRES" PERMETTANT UNE DÉDUCTION D'IMPÔT vous sera envoyé égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Vous sera adressé après réception de votre versement (article 200 du code général des impôts).

TOTAL ADHÉSION(S) :€
ET ABONNEMENT

DATE :

SIGNATURE(S) :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.